



## CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL  
de  
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES  
Du 20 mars 2019**

sous la présidence de Jean-Louis Philippin

### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2018
3. Communications du bureau
4. Election de cinq membres d'une Commission ad 'hoc pour l'aménagement du cimetière
5. Informations de la Municipalité
6. Informations de Région de Nyon
7. Vote d'une résolution d'envoi d'une lettre aux autorités du Canton concernant la péréquation et la facture sociale
8. Mise à jour et révision du règlement communal sur la gestion des déchets - préavis N° 01/2019
9. Demande de crédit pour travaux de démolition des sanitaires à la plage de Mies et acquisition d'un conteneur double WC - préavis N° 02/2019
10. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
11. Divers et propositions individuelles

#### **1. Appel**

Excusés : O. EMERY – P. ENGELBERTS – E. FLEURY – H. JOCHAUD-DU-PLESSIX – F. KEHRER-BORY – J. WILDBERGER.

#### **2. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2018**

**Le procès-verbal est approuvé par 34 oui, 0 avis contraire, 5 abstentions**

#### **3. Communications du Bureau**

Le PRESIDENT souhaiterait recevoir dans le futur, une copie de la note faite par les conseillers (le cas échéant) si le sujet discuté est assez long. Ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

#### **4. Election de cinq membres d'une Commission ad 'hoc pour l'aménagement du cimetière**

Le SYNDIC explique qu'une réflexion est en cours par rapport à la réorganisation du cimetière et qu'il serait opportun de pouvoir en débattre au sein d'une commission. Une séance est prévue le 1<sup>er</sup> Mai 2019 à 18h.

A. BAERTSCHI, F. BUENSOD, C. OLIVER, C. STEVENS, J.-P. STREIT se portent candidats.

**A. BAERTSCHI, F. BUENSOD, C. OLIVER, C. STEVENS, J.-P. STREIT sont élus par acclamation.**

#### **5. Informations de la Municipalité**

Le SYNDIC revient sur les inquiétudes soulevées par le nouvel horaire CFF, notamment pour les personnes travaillant en Suisse alémanique. Il lit un courrier des CFF justifiant le manque d'optimalité des prestations actuelles et assurent de faire leur possible pour améliorer la situation au prochain changement d'horaire, fin 2019.

S. MASCALI :

- signale qu'un emprunt de CHF 4 mio arrive à échéance et qu'il sera renouvelé pour une année à un taux avantageux (-0.15 %). Le montant actuel des emprunts reste inchangé et s'élève à CHF 12 mio.
- montre le suivi financier des préavis, il n'y a que peu de changement depuis le dernier conseil.

S. EMERY :

- informe des J.O. de la jeunesse qui auront lieu à Lausanne du 9 au 22 janvier 2020. Afin d'associer les communes et les élèves vaudois à cet événement, le Corps préfectoral et la Direction générale de l'enseignement obligatoire organisent une opération drapeaux le 19 septembre 2019. Deux élèves de chaque commune (1 garçon et une fille) iront à Lausanne ce jour-là avec leur drapeau communal pour réaliser une fresque géante avec tous les drapeaux du canton de Vaud. Ils rentreront ensuite, chacun dans leur commune, avec le drapeau des JOJ qu'il s'agira de hisser sur la maison de commune et de laisser en place jusqu'à la fin des JOJ le 22 janvier 2019.
- rappelle les prochaines manifestations : le Marché Artisanal (MAM) le 4 mai et la fête du lac les 28-29 juin.

C. HILFIKER prendra la parole plus tard pour présenter les préavis.

G. DERIAZ :

- le skate-park est en voie d'achèvement, l'inauguration est prévue le 11 mai. Tout le conseil y est chaleureusement convié. Les aides financières du fonds du sport, de la FIBA et d'un citoyen anonyme ont grandement contribué à l'achèvement du skate-park et du terrain de basket, qui sera baptisé à la mémoire de Patrick Baumann.
- Concernant le filtre à particules devant être installé sur le nouveau tracteur (demande J. WILDBERGER lors du dernier conseil), les études et les demandes auprès des fournisseurs ont confirmé qu'il n'est pas possible d'installer le filtre à particules sur des tracteurs de moins de 45 chevaux. Pour le mode d'utilisation de notre commune, la température optimale d'efficacité est rarement atteinte car il s'agit de travaux courts et répétitifs. Le surcout est important tant à l'achat (+ CHF 10'000) qu'à

l'entretien. De plus, une perte de puissance importante a conduit d'autres utilisateurs à enlever les filtres.

- La balayeuse en copropriété avec d'autres communes a un problème technique important. Il a été suggéré de la remplacer par un modèle électrique, une offre a été demandée à l'entreprise Bucher. Cette offre est 80% plus chère que pour un modèle thermique (CHF 170'000 pour le diesel, CHF 300'000 pour l'électrique). La maison Bucher a mis à disposition un modèle qui a séduit les utilisateurs et se révèle moins onéreux à l'emploi. La maison Bucher a proposé de vendre le modèle de démonstration utilisé par nos communes pour un bon prix. Des négociations sont en cours ainsi que la comparaison avec d'autres offres.

Le SYNDIC ajoute que les coûts liés à l'énergie sont moindres car la recharge de la batterie peut s'effectuer pendant la nuit ou avec des panneaux solaires et que la réflexion doit être conduite avec les 5 communes partenaires.

Quelques questions sont soulevées sur l'opportunité de louer les batteries plutôt que de les acheter.

Des études sont entreprises par la Municipalité pour trouver la meilleure solution. La municipalité reviendra devant le conseil avec un préavis.

Il s'en suit une discussion sur l'opportunité de réparer la balayeuse actuelle, hors service.

- L'aménagement des Rives du lac : les études sont en cours, le plan d'affectation du site a été déposé. Une première proposition pour les pavillons a été faite et refusée car jugée trop onéreuse. Le design du port est quasi définitif et peut être transmis aux ingénieurs pour les diverses études. La Municipalité met en priorité la réfection du chantier naval, car Mr Sartorio arrive à la retraite fin juin. Le dossier de demande de permis de construire est pratiquement prêt (dépôt espéré pour début mai). Un préavis pour le financement sera soumis au Conseil du mois de mai. Une information détaillée sera donnée aux commissions concernées conjointement avec celles de Tannay, le 8 avril à 19h30.

## **6. Informations de Région de Nyon**

G. DERIAZ, délégué de la Municipalité au Conseil Intercommunal présente les informations de la Région de Nyon (présentation annexée au procès-verbal).

S. LUGINBÜHL apporte quelques informations complémentaires sur les mesures de soutien par Région Nyon à l'agriculture pour favoriser l'éco-responsabilité. Une présentation sur les différentes mesures mises en œuvre pourrait être faite lors d'un prochain conseil.

Le SYNDIC signale que le rapport d'activité de Région Nyon est disponible sur le site (<https://regiondenyon.ch/medias/>).

Le SYNDIC informe que B. GRASSET a été nommé Président de l'Amicale en remplacement de T. Lanzilotto et souligne l'importance des associations de la commune qui jouent un rôle significatif dans la vie communale.

## **7. Vote d'une résolution d'envoi d'une lettre aux autorités du Canton concernant la péréquation et la facture sociale**

Le PRÉSIDENT rappelle brièvement l'origine de la démarche, initiée par le conseil de Crans-Près-Céligny, afin d'attirer l'attention sur les difficultés économiques des communes, due à la facture sociale et péréquative. Ce courrier a pour but de soutenir les municipalités (dont la nôtre) et de maintenir la pression sur le canton.

La municipalité a été informée de la démarche, cette dernière l'approuve en suggérant, que pour un effet maximal, le plus grand nombre de conseils du canton votent un texte dans le même esprit, et d'envoyer ce courrier simultanément.

Le Président propose d'adopter ce courrier dès maintenant, en se réservant la date d'envoi, pour la faire coïncider avec celle d'autres conseils et ajoute qu'il n'y a pas d'urgence à l'envoi, que celui-ci pourrait intervenir à l'automne.

Le Président remercie les membres du conseil qui l'ont aidé à la rédaction de ce courrier.

F. MARCHAL rapporte une discussion qu'il a eue lors d'un séminaire organisé à Founex. Il est apparu que le problème de la péréquation est le même pour toute la Terre-Sainte, et qu'une suggestion de regrouper les énergies s'est fait sentir. Les différents membres des commissions présentes ont été intéressés par le courrier et ont demandé en avoir une copie. L'idée d'une lettre ouverte dans la presse n'est pas à exclure.

Le SYNDIC ajoute qu'il est heureux d'apprendre que le conseil partage les préoccupations de la municipalité pour ce sujet. Il précise que les élus communaux ont toute légitimité pour se préoccuper des finances municipales. Il semblerait que les autorités cantonales aient pris la mesure de la gravité de la situation et que des solutions se dessinent pour l'avenir.

Le PRÉSIDENT procède au vote :

- Vote d'une résolution d'envoi d'une lettre aux autorités du Canton concernant la péréquation et la facture sociale.

**L'objet est accepté par 37 oui, 0 avis contraires, 1 abstention.**

#### **8. Mise à jour et révision du règlement communal sur la gestion des déchets - préavis N° 01/2019**

C. HILFIKER commente le préavis et précise que le présent règlement est le fruit de la collaboration de diverses instances communales et cantonales.

Trois axes principaux se dégagent de ce règlement :

- 1) la possibilité pour la commune d'agir sur les contrevenants au règlement,
- 2) la gestion des déchets verts émis par les grands propriétaires,
- 3) soulager financièrement les familles et les personnes à revenu modeste.

B. GAUD demande des précisions sur le cercle des assujettis (art 11, alinéa 2)

C. HILFIKER répond que tous les habitants inscrits à la commune sont assujettis sauf ceux exonérés à l'article 12. Il est précisé que les fonctionnaires internationaux sont également assujettis.

F. BUENSOD pose la question des directives d'application de ce règlement

C. HILFIKER répond qu'elles seront communiquées après l'adoption du règlement.

R. SACCA s'inquiète d'une éventuelle augmentation de la taxe au sac dans le futur

C. HILFIKER répond que c'est de la compétence de la SADEC et pas de la commune. Les valeurs du règlement sont les valeurs maximales, ne pouvant être dépassées que par une révision du règlement.

S. MEYLAN indique qu'à l'article 6 al.2 il est question de « grande propriété » : de quelle surface s'agit-il ?

C. HILFIKER répond que la limite est fixée à 5'000 m<sup>2</sup>.

S. MASCALI rappelle que la taxe a pour but d'appliquer le principe du pollueur payeur.

J.-P. STREIT demande comment sont financés les allègements octroyés ?

Le SYNDIC répond que c'est par un amortissement important de la déchetterie et en faisant jouer la solidarité que la commune peut se permettre de tels allègements. Le tonnage des déchets ménagers a été réduit de manière importante depuis l'introduction du tri sélectif.

Le Président demande la lecture des rapports :

P. MEIER (Commission ad hoc sur la gestion des déchets) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 01/2019.

Le PRÉSIDENT procède au vote :

- Décision d'adopter la mise à jour et la révision du règlement sur la gestion des déchets.

**L'objet est accepté par 37 oui, 0 avis contraires, 1 abstention.**

#### **9. Demande de crédit pour travaux de démolition des sanitaires à la plage de Mies et acquisition d'un conteneur double WC - préavis N° 02/2019**

C. HILFIKER commente le préavis et souligne l'insalubrité des WC existants provenant principalement de l'incivilité des utilisateurs.

La discussion est lancée par R. SACCA sur l'opportunité de faire payer l'utilisation des sanitaires.

C. HILFIKER répond que de faire payer le service ne résoudra aucun des problèmes actuels.

Y. LUGINBÜHL évoque l'idée d'utiliser une roulotte pouvant être déplacée (pour la Guinguette par exemple)

C. HILFIKER répond que c'est plus cher et ajoute que le conteneur sera relié à l'eau et l'électricité, placé à l'entrée de la plage et à l'intérieur des barrières pour un meilleur contrôle pendant la nuit.

P. BIGNENS s'inquiète de la suffisance du nombre de WC avec les travaux qui sont prévus

C. HILFIKER précise que le conteneur contient deux WC, ce qui est suffisant pour la plage et que les chantiers sont tenus d'avoir leurs propres WC.

E. GAUD DE BUCK demande si des toilettes sèches pourraient être utilisées ?

C. HILFIKER répond que ce n'est pas envisagé et que ce serait certainement plus compliqué à entretenir. Les WC seront reliés à l'égout et à l'eau courante, ce qui facilitera leur entretien.

J. TIDMARSH : qu'en est-il du dimensionnement des sanitaires lors de la mise en service du nouveau port de Tannay? Une réflexion commune devrait peut-être être faite.

C. HILFIKER répond que 2 blocs sanitaires sont prévus dans le projet : un à la plage de Mies et un deuxième du côté de la buvette coté port.

V. GUILLEMAT WATZLAWICK s'inquiète sur la proximité du food-truck avec les sanitaires (en termes d'hygiène).

C. HILFIKER répond l'emplacement du food-truck sera choisi de manière à éviter une gêne par rapport aux WC. Au surplus, la nouvelle loi cantonale sur les food-truck s'applique et les services d'hygiène procèdent à des inspections régulières. A plus long terme, une réflexion est actuellement conduite sur les différentes options de restauration possibles.

F. BUENSOD souligne les inquiétudes de la Commission des travaux quant à l'entretien par la commune

C. HILFIKER signale que l'entretien sera beaucoup plus facile que celui des WC / douches actuels.

Le Président demande la lecture des rapports :

F. BUENSOD (Commission des travaux) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 02/2019.

J. SHELDON (Commission des finances) lit le rapport de la commission. Cette dernière recommande d'approuver le préavis N° 02/2019.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de démolition des sanitaires actuels et d'acquérir des WC provisoires,
- d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 75'000.-,
- de prélever ce montant sur la trésorerie courante.

**L'objet est accepté par 37 oui, 0 avis contraires, 1 abstention.**

## **10. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales**

AJET : S. MEYLAN informe qu'il y a eu une réunion le 21 février :

- Remplacement au niveau du CODIR pour la commune de Founex : Mme KUNTZ en remplacement de Mme PFISTER
- Mise en avant dans le futur de l'accueil en milieu familial
- Vote concernant le règlement des conditions d'admission pour les unités d'accueil des écoliers de l'UAPE et des crèches du réseau.

SITSE : J.-P. STREIT fait un résumé des votes de la dernière séance :

- Vote pour les panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des pompiers (env. CHF 295'000). L'investissement sera amorti sur 30 ans.
- Vote pour une nouvelle station d'épuration de l'eau (CHF 1.4 mio) et du remplacement d'un collecteur sur la route Suisse (CHF 245'000).

COMITA :

- P. MEIER signale qu'une année après, la commission existe toujours, la liquidation n'a toujours pas été effectuée. Il y a des actifs qui diminuent d'année en année.

## **11. Divers et propositions individuelles**

A. BAERTSCHI s'inquiète de l'état des routes suite au détournement du trafic sur la route des Pénys et de son utilisation fréquente par des véhicules lourds.

C. HILFIKER répond que la Municipalité est consciente de la surcharge de trafic de la route des Pénys. Un état des lieux a été fait par un ingénieur avant les travaux. L'état de la route sera vérifié après les travaux et la facture pour des réparations éventuelles sera présentée aux autorités genevoises.

A. BAERTSCHI : qui est responsable des radars déposés sur le territoire de la Commune ?

C. HILFIKER en est responsable mais en collaboration avec les assistants de sécurité publique (ASP) et la Gendarmerie. En général, ces contrôles ont lieu sur des axes principaux.

R. SACCA aimerait que la Municipalité intervienne pour que l'éclairage des panneaux de limitation de vitesse sur la route Suisse soit amélioré.

Il signale aussi que des véhicules avec plaques CD sont souvent garées sur le parking de dépose rapide devant la gare.

C. HILFIKER fera le nécessaire pour ces deux points soulevés.

J.-L. RAY demande si une personne a une ancienne photo du champignon pour faire quelque chose de conforme à ce qui existait dans le passé.

G. DERIAZ signale qu'un artisan de la commune a déjà été approché pour en construire un et que des photos seraient bienvenues.

S. MEYLAN rappelle que la Municipalité avait indiqué il y a un an que le quota pour les nouvelles constructions selon la LAT était bientôt atteint. Plusieurs constructions sont en cours, un changement de statut a-t-il eu lieu ?

G. DERIAZ indique que le jour même la commune a été convoquée au SDT (Service du développement territorial) pour discuter de plusieurs sujets d'aménagement du territoire dont le problème du quota largement trop important. Le canton a soulevé ses inquiétudes quant au fait que la commune n'a pas encore commencé la révision de son PGA (plan général d'affectation). Les discussions se sont bien déroulées et la position du canton est devenue plus modérée que dans le passé. Actuellement certains projets de construction ne peuvent pas être refusés car il y a un PGA qui est en force. Si le canton ne met pas de zones réservées, la position de la Municipalité est de ne pas le faire non plus.

C. HILFIKER rajoute qu'un document a été remis ce jour-là au canton qui décrit dans les grandes lignes les axes de réflexion de la Municipalité par rapport au prochain PGA et sur la notion de périmètre de centre.

F. MARCHAL indique qu'il y a un certain nombre de tranchées ouvertes au bout de la route des Pénys.

G. DERIAZ répond que ces 2 trous ont été autorisés et doivent être rebouchés en phono absorbant après les travaux.

Le SYNDIC indique que la Municipalité a été confrontée à des problèmes de comportements de propriétaires de chiens. Il y a un règlement qui doit être appliqué et respecté. Le ton devra certainement être durci dans le futur pour éviter d'éventuels accidents.

Le SYNDIC informe que le Théâtre de Terre Sainte va pouvoir continuer sa programmation dans le même esprit d'humour avec des axes qui tiennent compte d'artistes romands, de musique et de spectacles pour les enfants. Un article sera publié dans la presse, le lendemain. Il encourage les Myarolans à renouveler leur abonnement ou à souscrire à un nouvel abonnement.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté par 38 oui, 0 avis contraire, 0 abstention**. La séance est levée à 22h30.

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



La Secrétaire



Gnilane SAGNA